



SNUDI FO

70 Avenue François Verdier 81000 ALBI
Tel. 06 88 48 11 18
mail : snudi.fo81@gmail.com

Albi, le 7 avril 2022

Céline FELIPE, secrétaire départementale du SNUDI FO 81

**A Madame la Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale du Tarn**

Objet : élèves allophones nouvellement arrivés d'Ukraine

Madame la Directrice Académique,

nous avons bien pris connaissance de votre réponse à notre courrier.

Vous nous indiquez que " Quand une affectation est possible au sein d'une école disposant d'un dispositif UPE2A, elle fait l'objet prioritaire d'une instruction. Dans les autres situations, c'est un accompagnement de la part des coordonnateurs UPE2A qui se met en place pour les enseignants concernés. Le département a été en la matière très réactif en leur proposant un suivi hebdomadaire, afin qu'ils puissent adapter au mieux leur réponse pédagogique."

Ces lignes laissent entendre que les élèves ukrainiens affectés sur une école comptant une UPE2A seraient pris en charge pédagogiquement dans ce dispositif pour un enseignement intensif du français à raison de 9h minimum hebdomadaires. Or, ce n'est pas ce que les enseignants nous font remonter. En effet, il apparaît que pour ces élèves, qu'ils soient scolarisés dans une école avec ou sans UPE2A, il est seulement mis en place un accompagnement par les enseignants d'UPE2A des enseignants des élèves ukrainiens.

La prise en charge réglementaire de ces élèves devrait se faire comme cela se fait pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés. Dans ce cadre-là, nous vous demandons d'intervenir auprès des IEN pour autoriser les enseignants d'UPE2A à prendre en charge pédagogiquement dans leur classe les élèves inscrits dans les classes de l'école. Quant aux élèves affectés dans des écoles sans dispositif, nous vous demandons de nous indiquer ce qui est prévu de mettre en œuvre pour qu'ils puissent également bénéficier de l'enseignement adapté auquel ils ont droit.

Enfin, pour le SNUDI FO, ce droit pour les élèves ukrainiens comme tout autre élève allophone doit être immédiatement mis en place et ce quelle que soit l'évolution du contexte humanitaire.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à l'expression de nos sentiments très distingués,

Céline FELIPE,
Secrétaire départementale du SNUDI FO 81